

Septembre

- * Signez votre **PV d'installation** et déposez sur Colibris l'ensemble des pièces indispensables au paiement de votre premier salaire si vous ne l'avez pas fait en août.
 - * Demandez votre **Numen** et votre **adresse académique professionnelle** au secrétariat de votre établissement (en @ac-lyon.fr)
 - * Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires (HSA) : elles ne vous seront pas payées si vous êtes affecté-es à mi-temps. Contactez-nous en cas de doute, il faut agir rapidement. Pour toute autre question, consultez notre [FAQ](#).
 - * Déposez votre dossier de **reclassement** (annexe 2) sur **Colibris** si vous ne l'avez pas encore fait, afin de convertir en ancienneté vos services antérieurs (effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé). Sollicitez notre aide en cas de difficultés.
- Le « Mémo du Stagiaire » vous apportera toutes les explications nécessaires pour lire votre **fiche de paye** à laquelle vous pourrez accéder sur le site [ENSAP](#) (après avoir créé votre compte).
- * Stagiaires affecté-es à mi-temps, optez pour le remboursement aux frais réels si vous êtes **éligibles à l'IFF** mais que le montant vous paraît en deçà des frais engagés pour vous rendre en formation : contactez-nous ! Pour tous, sollicitez, via ce formulaire, la participation à hauteur de 75 % de l'employeur aux frais d'abonnement à un mode de transport public.
 - * Pensez à acquitter **vos cotisations syndicales** auprès du SNES-FSU Lyon, vous pouvez le faire facilement en ligne
 - * Inscrivez-vous aux réunions de rentrée spécifiques aux stagiaires qui se tiendront début août

Octobre

- * Assistez à la **réunion de rentrée le lundi 7 Octobre à partir de 17h30 organisée au local du SNES-FSU Lyon ou le mercredi 9 Octobre à partir de 18h à l'INSPE de Saint Étienne**
- * Inscrivez-vous et déposez votre demande d'autorisation d'absence (un mois avant la date) auprès du secrétariat de direction de votre établissement avant les vacances de la Toussaint, pour participer au **stage de formation syndicale spécial stagiaires « Enjeux de l'entrée dans le métier et mutations interacadémiques »** organisé par le SNES-FSU Lyon le mardi 12 novembre 2024.

Novembre

- * Commencez à **construire sereinement votre mutation inter académique**, en assistant au **stage du mardi 12 Novembre** proposé par le SNES-FSU Lyon toute la journée. L'opération étant complexe, il est indispensable d'être bien conseillé-e. Le SNES-FSU tient informé-es les stagiaires syndiqué-es à travers son site Internet et par l'envoi de brochures d'information papier. Nous mobilisons des militant-es pour vous aider (rencontres personnalisées et prioritaires).
- * Les demandes de mutation sont à formuler par Internet (SIAM sur Iprof/[ARENA](#)) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affecté-es à la rentrée 2025. La situation familiale prise en compte est celle constatée au 31 août 2024.
- * Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndicale de votre dossier de mutation, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situation personnelle, etc.)
- * Prenez connaissance du reclassement retenu par le Rectorat. En cas de doute, contactez-nous.

Décembre

- * Mi-décembre, prenez connaissance sur [COMPAS](#) des bilans d'étape de votre tuteur/tutrice et direction d'établissement (ou CIO)

Janvier

- * Dernière limite pour nous envoyer la fiche de suivi syndical pour la phase interacadémique des mutations. Les militantes et militants du SNES-FSU se basent sur cette fiche et les documents que vous leur avez fournis pour vérifier efficacement votre situation et vous conseiller. C'est important qu'elles et ils disposent de toutes les pièces.

- * Inscrivez-vous et déposez votre **demande d'autorisation d'absence**, si vous avez cours ou formation cet après-midi, auprès du secrétariat de direction, avant les vacances de février, afin de participer au **stage de formation syndicale spécial stagiaires sur les mutations Intra académiques**

Février/ Mars	<p>organisé le mercredi 12 mars dès 14h par le SNES-FSU Lyon.</p> <p>* Le résultat de votre mutation Inter académique est libéré sur SIAM : il faut alors très rapidement prendre contact avec la section SNES-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique. Il est possible de déposer un recours à votre résultat d'affectation. Contactez-nous.</p> <p>* Préparez sereinement votre mutation Intra académique en assistant au stage du mercredi 12 Mars proposé par le SNES-FSU Lyon l'après-midi.</p> <p>* Les demandes de mutation seront à formuler par Internet (SIAM sur Iprof/<u>ARENA</u>) à partir de mi-mars. Vous devez établir une liste préférentielle d'établissements et/ou de zones géographiques où vous souhaitez être affecté·es à la rentrée 2025.</p>
Avril	<p>* Prenez connaissance sur <u>COMPAS</u> des rapports de fin d'année rédigés par votre tuteur/tutrice et la direction de votre établissement (ou CIO). Et visez l'avis de cette dernière quant à votre titularisation (favorable/défavorable).</p>
Juin	<p>* Prenez connaissance de l'avis final de l'inspection et de la direction de l'INSPE quant à votre titularisation sur <u>COMPAS</u>.</p> <p>* Les militant·es du SNES-FSU Lyon sont à nouveau en train de suivre votre dossier de mutation Intra académique afin d'assurer vos droits et travailler avec vous à la meilleure stratégie.</p> <p>* Pour les stagiaires certifié·es, le jury académique se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé·es. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports et avis publiés sur <u>COMPAS</u>. Un argument de plus pour tous les consulter (et les exiger) au fil de l'année ! Fin juin, il convoque en entretien les stagiaires ayant eu au moins un avis défavorable. Contactez-nous, nous avons l'expérience de ces entretiens, nous vous aiderons à le préparer.</p>
Juillet	<p>* A l'issue des entretiens éventuels des stagiaires certifié·es, est prise la décision de titularisation, renouvellement ou licenciement.</p> <p>* Pour les <u>stagiaires agrégé·es</u>, début juillet, une commission administrative paritaire académique (CAPA) à laquelle nous siégeons à majorité se réunit pour les décisions de renouvellement et de licenciement, suite à l'avis proposé par l'inspection générale (après avoir pris connaissance de votre dossier COMPAS). Il est indispensable de <u>vous syndiquer</u> pour que nous puissions vous contacter si vous apparaissez en difficulté dans les documents préparatoires. Nous n'aurons pas d'autres moyens de vous contacter le cas échéant.</p>

